

L'an deux mille seize et le 19 mai, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Bruno DALBIN, Louis DROC, Olivia MAILLEBUAU, adjoints.

Jean-Claude BRUGIÉ, Bernard CAUSSE, Mireille CENSI, Anne DAURENJOU-STRASSER, Jean-Paul LAFFLY, Anne LE BAUX, Lionel JOULIA, Nicolas JULVÉ, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

Représentés :

Philippe MORRISSE a donné pouvoir à Bernard CAUSSE.

Marie-Thérèse DELOUSTAL a donné pouvoir à Louis DROC.

Babeth FERNANDEZ a donné pouvoir à Jean-Louis ALIBERT.

Sandrine NOËL a donné pouvoir à Anne DAURENJOU-STRASSER.

Robert SAULES a donné pouvoir à Olivia MAILLEBUAU.

Absente :

Bernadette MARRIAT

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160519-1

FALAISE DU MONTEIL

Travaux de purge et de confortement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que, suite au danger imminent d'effondrement d'une masse rocheuse au Monteil, menaçant une maison et ses occupants, des travaux de purge et de confortement ont dû être entrepris en urgence pour sécuriser une portion de falaise. Ce péril a nécessité d'ordonner l'évacuation de la famille concernée en attendant la fin des opérations de sécurisation.

Afin de financer ces travaux, d'un montant de 32 254 €, il propose de solliciter l'aide financière de l'Etat, au travers du fonds Barnier. Le plan de prévention des risques naturels étant approuvé, ils sont éligibles à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents charge Monsieur le Maire de demander à l'Etat une subvention pour le financement de ces travaux.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160519-2

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Part fixe -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 11 mars 2014 fixant les tarifs à percevoir pour la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public communal.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 023 : Virement section investissement	3000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3000.00 €	
R 024 : Produits des cessions		3000.00 €
R 775 : Produits des cessions d'immobilisation.	3000.00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la décision modificative telle que présentée.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20160519-5

CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier de Monsieur le Préfet relatif à la mise en place dans chaque commune d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. Celui ci a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour les questions de défense.

Madame Vanessa AJUTO, qui a démissionné du Conseil municipal avait été désignée par délibération du 11 avril 2014. Il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Bruno DALBIN, Foncoussergues, 12330 Salles-la-Source, en qualité de Conseiller municipal en charge des questions de défense.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20160519-6

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DU DOURDOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 11 avril 2014 et expose que suite à la démission de Madame Vanessa AJUTO, il convient de désigner un nouveau suppléant en remplacement.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents désigne Bernard CAUSSE, Les représentants de la Commune de Salles-la-Source sont donc :

Titulaires :

- ✓ M. Louis DROC, Place de Créneau, le Bourg, 12330 Salles-la-Source.
- ✓ M. Jean-Paul LAFFLY, Cadoul, 12330 Salles-la-Source.

Suppléants :

- ✓ Mme Marie-Thérèse DELOUSTAL, rue de la Borie, Souyri, 12330 Salles-la-Source.
- ✓ Bernard CAUSSE, Billorgues, 12330 Salles-la-Source.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160519-7

AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Monsieur le Maire expose, que les gestionnaires des ERP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré que 8 ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la Commune de Salles-la-Source a élaboré son Ad'AP sur 9 ans pour tous ses ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté ci-dessous pour mettre en conformité les ERP de la commune et autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

Salles des fêtes Salles-la-Source	2016
Salles des Fêtes Mondalazac	2016
Salles des Fêtes Souyri	2017
Ecole	2017
Mairie	2018
Bibliothèque	2020
Salles presbytère Souyri	2021
Centre de loisirs - Le Créneau	2022
Musée	2024

☞☞☞☞☞

AMENAGEMENTS CARREFOURS R.D. 840

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 31 mars 2016 visant à finaliser les opérations d'aménagement de carrefours sur la R.D. 840, au Cussounat (desserte de Séveyrac) et au giratoire de l'aéroport, nécessitant de procéder à des échanges de parcelles avec le Département de l'Aveyron.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le tableau synthétisant les cessions devant intervenir, il propose de le rectifier ainsi :

Cession par la Commune au Département			
Réf. cad.	Surface m ²	Prix/m ²	Total €
BL 348	245	0,85	208,25 €
BL 351	59	0,85	50,15 €
BL 352	9	0,85	7,65 €
BL 355	61	0,85	51,85 €
BL 356	18	0,85	15,30 €
BL 360	41	0,85	34,85 €
BL 361	17	0,85	14,45 €
BL 364	9	0,85	7,65 €
CI 231	71	0,85	60,35 €
CI 232	12	0,85	10,20 €
TOTAL GENERAL			460,70 €

Cession par le Département à la Commune			
Réf. cad.	Surface m ²	Prix/m ²	Total
BZ 193	826	1,00	826,00 €
TOTAL GENERAL			826,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte ces opérations et charge Monsieur le Maire d'en assurer la mise en œuvre. Il l'autorise à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 20160331-10 en date du 31 mars 2016.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.